



La Pigne de Magonty

Mars 2006

Assemblées générales

Assemblée générale extraordinaire

Le 28 janvier, les adhérents de notre association étaient conviés à assister à une assemblée générale extraordinaire justifiée par la modification des statuts.

La première modification concerne le nom de l'association dont le changement en *Comité de défense et d'animation du quartier de Magonty* à la place de *Syndicat de défense des intérêts des habitants du quartier de Magonty* a été adopté à une très large majorité par les adhérents. La seconde modification concerne l'introduction d'un règlement intérieur permettant de donner plus de souplesse au fonctionnement de l'association sans recourir à des modifications dans les statuts et sans dénaturer son action : elle a également été adoptée à une très large majorité. Les nouveaux statuts et le règlement intérieur sont consultables sur le site de la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac et au bureau du comité de quartier.



Assemblée générale ordinaire

Après l'exposé du rapport d'activités et du bilan financier, adoptés à l'unanimité, les responsables des commissions *Voirie, Animation, Jeunes, Cadre de vie* et *Communication* ont fait un point sur les actions menées en 2005. La cotisation a été maintenue à 7 €. Les douze candidats au conseil d'administration ont ensuite été élus à l'unanimité.

Enfin, les responsables des clubs *Initiation à la dégustation (C. I. D.)* et *Camélias* (seniors) ont rapidement présenté leur bilan de l'année qui est légèrement excédentaire sur le plan financier.

Compte-rendu du débat avec les élus

Ont participé aux débats : **Jean-Jacques Benoît**, conseiller général, **Dominique Dumont**, conseillère municipale déléguée à l'environnement, urbanisme, **Maxime Moulinier**,

conseiller municipal délégué à la voirie, assainissement, **Gérard Dubos**, conseiller municipal délégué à la jeunesse, **Claudine Jousse** conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers et **Daniel Poumey**, conseiller municipal.

Le comité de quartier de Magonty avait préparé un certain nombre de questions qui ont été adressées aux élus avant l'assemblée générale.

1. Questions relatives à la sécurité et à la voirie

Question 1 : *L'aménagement de l'avenue du Port Aérien a été prévu au budget 2006 de la commune : quand les travaux commenceront-ils, correspondent-ils au projet du quartier, y aura-t-il concertation avec le syndicat de quartier avant les travaux ?*

Maxime Moulinier, conseiller municipal délégué à la voirie, confirme qu'une première tranche de travaux est inscrite au budget 2006 pour un montant de 200 000 €, mais que le dossier est actuellement dans les services techniques de la CUB. Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir ce qui sera fait, mais, en tout état de cause, le projet sera soumis à la concertation habituelle avant le début des travaux qui seront entrepris en 2006.

Question 2. *Le comité de quartier a soumis à la mairie un projet de sécurisation de carrefour piste cyclable-rue des Bouvreuils qui consistait simplement à la mise en place d'une barrière de bois obligeant les cyclistes à mettre pied à terre (courrier SQ-2006-03 du 5 avril 2005). Aujourd'hui nous n'avons aucune réponse. Qu'en est-il ?*

Le public a été très surpris d'apprendre que ce dossier n'avait pas été pris en compte par la ville, parce que le syndicat de quartier aurait dû également transmettre sa demande au Conseil général, la sécurité de la piste cyclable étant de la compétence du département !

Question 3. *Notre assemblée générale 2005 a longuement débattu de la sécurisation et des excès de vitesse dans le quartier. Le journal Sud-Ouest en est le témoin (Magonty contre les autos). Rappelons qu'il y a eu un accident mortel à l'arrêt du bus Fauvettes. Pour palier ce problème le syndicat de quartier a déposé un projet relatif à la sécurisation de la rue de la Poudrière (courrier SQM-2005-024 du 26 septembre 2005). À ce jour, nous n'avons aucune réponse concrète.*

Maxime Moulinier répond que le Président de la CUB est sensibilisé au problème de la sécurisation de la rue de la Poudrière qui est à l'étude à la CUB.

Question 4. Aménagement du Carrefour du Pacha : la

route nationale 250 entrera dans le domaine public (CUB ou département) en 2007. Dans ces conditions, l'aménagement du carrefour pourra-t-il être envisagé et dans quel délai ?

Jean-Jacques Benoît, conseiller général, rappelle que l'aménagement de ce secteur est à l'ordre du jour depuis longtemps et qu'il a été envisagé un double giratoire pour régler le problème de la sortie de centre commercial de Gazinet. Malheureusement, ce carrefour dépend toujours de l'État qui ne le considère pas comme prioritaire en raison du faible nombre d'accidents corporels enregistrés ces dernières années. Le devenir de cette portion de la RN 250 n'est pas encore fixé, le Conseil Général n'ayant toujours pas donné son accord pour l'intégrer dans la voirie départementale.

Question relative au cadre de vie

Question 5. *Antenne de la rue du Transvaal : la Ville prendra-t-elle en compte notre demande de non renouvellement du bail accordé à l'opérateur Bouygues Telecom fin 2006 (SQM-2006-02 du 4 janvier 2006) ?*

Dominique Dumont répond que le syndicat de quartier a été mal informé et que la ville a signé avec Bouygues Telecom un bail de **dix ans** et non de **trois ans**.

Rappelons que le syndicat de quartier avait demandé une audience au Maire qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2004 au cours de laquelle Pierre Auger, Maire de Pessac, a parlé d'un bail de trois ans qui ne serait pas systématiquement renouvelé, ainsi qu'il l'a confirmé dans un courrier adressé au Syndicat de quartier de Magonty le 26 juillet 2004. Suite à cette audience, le Syndicat de quartier a demandé d'associer le renouvellement du bail accordé à Bouygues Telecom au déplacement de l'antenne vers un lieu situé dans la forêt du Bourgaillh, isolé des habitations.

Questions diverses

Question 6. *Gestion des salles municipales. Le syndicat et les associations du quartier éprouvent de très grandes difficultés à organiser des animations en raison du manque de souplesse du système de gestion des salles municipales. Serait-il possible de l'assouplir ? Le quartier dispose avec Romainville d'un potentiel de salles intéressant. N'est-il pas possible de mettre occasionnellement cette installation à la disposition des associations nées à Magonty pour qu'elles puissent s'exprimer sur leur quartier ?*

Les élus répondent que la réservation des salles se fait un an à l'avance, ce qui permet de garantir aux associations leur disponibilité. Le comité de quartier regrette que ces créneaux soient systématiquement réservés par des associations qui n'en profitent pas toutes régulièrement et demande de pouvoir négocier avec les représentants d'associations l'occupation de la salle dans les créneaux vacants, la mairie restant naturellement gestionnaire des salles.

Gérard Dubos expose le problème de Romainville qui est affecté à une population très jeune et nécessite par conséquent la mise en place de structures adaptées incompatibles avec un usage plus général.

Toutefois, il reconnaît que la salle de sport devrait pouvoir être mise exceptionnellement à disposition des associations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Question 7. *P.L.U. : certains habitants s'estiment lésés par le zonage décidé sans concertation par la ville. Quelles sont les raisons de cette décision ?*

Dominique Dumont répond que la concertation a bien fonctionné dans les premières étapes de la démarche et reconnaît que, pour mettre sur pied le zonage, les techniciens ont appliqué les directives qui leur avaient été fournies à partir des grandes orientations adoptées dans la première phase. Ainsi, le classement en zone naturelle de certaines propriétés est-il la conséquence du choix de la ville et de la CUB de stopper l'urbanisation à l'extérieur de la rocade pour préserver de grands espaces verts inconstructibles.

Les réponses fournies par les élus à certaines questions n'apportant pas toute la lumière escomptée par l'auditoire, le comité de quartier a adressé des courriers à la Ville et au Conseil général après l'assemblée générale. Sont concernés les points relatifs à l'aménagement de la rue de la Poudrière, de l'avenue du Port Aérien, l'intersection de la piste cyclable et de la rue des Bouvreuils et l'antenne de la rue du Transvaal.

L'assemblée générale s'est poursuivie par un exposé Dominique Dumont sur l'Écosite du Bourgaillh et s'est achevée par l'apéritif traditionnel, en présence des élus et de Pierre Auger, Maire de Pessac, qui n'a pu se libérer qu'en fin de matinée.



Le SPANC

Le SPANC ou Service Public d'Assainissement Non Collectif a fait son apparition en janvier 2006 : la loi sur l'eau et son décret d'application du 3 juin 1994 ont en effet doté les collectivités territoriales de nouvelles obligations en matière d'assainissement non collectif des eaux usées. Le service aura pour mission de **contrôler** les installations d'assainissement non collectif :

- vérification technique de conception, d'implantation et d'exécution des installations neuves et réhabilitées d'A.N.C.
- vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes d'A.N.C.

L'objectif de ces contrôles est de faire progresser l'état global du parc des installations A.N.C., en vue d'une amélioration générale des conditions sanitaires et d'une meilleure protection de l'environnement (protection des captages d'eau potable, des puits, des cours d'eau...).

Ce contrôle n'a pas pour objectif de faire mettre en conformité l'ensemble du parc des installations existantes avec la réglementation en vigueur, mais d'identifier les points noirs représentant un risque important pour la salubrité publique et de faire réaliser les travaux d'amélioration qui s'imposent.

La CUB a choisi la formule de la délégation de service public en créant une régie dotée d'un budget spécifique. Son personnel sera composé d'une secrétaire et de deux techniciens (un pour le contrôle du neuf et du réhabilité, un pour le contrôle de l'existant). Il sera financé par les usagers qui devront s'acquitter d'une redevance annuelle de **35 € HT** par foyer par an. Le contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée sera facturé **150 € HT**.

Qui est concerné par ces contrôles ? Les premiers éléments dont nous disposons visent les propriétés du quartier situées dans le secteur de la rue de la Princesse et la rue du Général de Monsabert, le secteur de la rue de la Poudrière au voisinage de la rue de la Princesse, le secteur de la rue de la Princesse compris entre la rue de la Poudrière et de la rue du Merle, le secteur de la rue du Merle compris entre la rue de la Princesse et l'avenue de Magonty et le secteur de la rue du Transvaal. Il en existe certainement d'autres...



Les animations : les Rencontres magontines

Balade des mots et des couleurs, c'est le thème retenu cette année pour *les Rencontres magontines* ; les mots et les couleurs deux moyens de s'exprimer dans un monde de plus en plus oppressant.

La première rencontre de l'année nous a conduit au cœur de l'Entre-deux-Mers avec Jean Carrier vigneron à la retraite mais surtout conteur et gardien de la mémoire. Il est venu de Savignac près de Targon pour nous faire traverser les siècles en mélangeant le passé et l'avenir mais donnant l'impression d'être aujourd'hui, là au coin de la rue, avec nos voisins de toujours. Les histoires et les traditions sont venues jusqu'à nous, chacune dans leur répertoire, à travers les veillées, les bavardages de lavoirs, les sorties d'églises et poursuivront maintenant leur chemin grâce à « Saint Pixel ».



Jean Carrier, conteur de l'Entre-deux-Mers

Une projection vidéo accompagnait ces récits et nous a fait découvrir au milieu du vignoble, des châteaux médiévaux, des églises romanes, des abbayes, des moulins à eaux et des bastides. Mais que serait cette région sans son terroir et ses vins qui, tout au long de la soirée, ont goulûment accompagné quelques huîtres et la galette des rois ?

Prochaines Rencontres magontines :

Samedi 1^{er} avril de 10h à 19h : **Les Couleurs en Ballade**, exposition de peinture (Carré d'Arts)

Samedi 20 mai à 20h 30 : **Escales musicales aux couleurs locales - Accordéon-bar**



Sécheresse 2005

Si vous avez constaté l'apparition de fissures ou des lézardes dans votre habitation suite à la sécheresse de l'été 2005, adressez un courrier à la Ville pour les signaler. Adresse :

Mme Sylvie BRAU

Service Environnement et Paysage

Mairie de Pessac

Place de la V^e République

33604 PESSAC Cedex



Incinération de déchets végétaux

Depuis le 11 juillet 2005, un arrêté préfectoral réglemente cette pratique qui n'est pas interdite, mais dont les contraintes sont telles que personne, à moins d'avoir le statut de propriétaire forestier, ne peut obtenir l'autorisation de brûler ses déchets végétaux, le maire étant seul habilité à accorder des dérogations qu'il refusera systématiquement pour les particuliers.

Les contrevenants à cet arrêté sont passibles d'une amende de 750 €, et d'une peine d'emprisonnement ou (et) d'une amende de 3 750 € s'ils ont provoqué un incendie.



Concours maisons et balcons fleuris

Comme tous les ans, la Ville organisera le concours **Maisons et balcons fleuris** qui se déroulera au mois de juin.

Participer au concours, c'est à la fois exercer sa passion des fleurs et du jardinage, et la faire partager aux voisins, aux passants. C'est une occasion d'être acteur de l'embellissement de sa ville, de son quartier, pour soi et pour les autres. Un geste civique, en quelque sorte : l'un des principaux critères pour être candidat est que le jardin ou le balcon soit **visible** depuis la voie publique.

La composition des plantations (volumes, couleurs, rapport fleurs/feuillages), l'entretien et l'harmonie générale de l'espace sont les autres critères de sélection.

De plus, cette année, un nouveau critère est pris en compte par le jury : il s'agit des pratiques de jardinages respectueuses de **l'environnement**. Les candidats ont-ils les bons gestes qui encouragent la bio-diversité, limitent les produits phytosanitaires, économisent l'eau ? Cette année, avant la remise des prix, tous les participants au concours, quel que soit leur classement, recevront une fiche d'évaluation de leur jardin ou balcon, avec ses points forts et ses points faibles, comportant des conseils des membres du jury.

Deux catégories : balcon et jardin

Passage du jury : juin 2006

Vous pourrez gagner de nombreux lots : plantes et graines, meubles et petit outillage de jardin, livres,...

Renseignements au service des Espaces verts de la Ville de Pessac : **05 57 26 26 90**.

Inscriptions entre le 10 avril et le 20 mai 2006, en utilisant le bulletin d'inscription qui figurera dans le prochain *Pessac en direct*, ou par l'intermédiaire du comité de quartier.



Les publications du comité de quartier

Si vous disposez d'un accès à Internet, n'oubliez pas que le comité de quartier diffuse régulièrement des informations intéressantes le quartier. Tout d'abord, le journal bimestriel *La Pigne au Net* publie des informations générales, plus complètes que le journal papier. *Magonty Info Express* donne des nouvelles brèves ou des annonces et paraît en fonction de l'actualité. Les abonnés sont informés dès la parution de ces journaux qui sont consultables sur le site de la Fédération des syndicats de quartiers de Pessac (<http://federation-quartiers-pessac.com>). L'abonnement est gratuit et la liste de diffusion confidentielle. Pour vous abonner, il suffit d'envoyer un m^êl à l'adresse suivante : magonty@federation-quartiers-pessac.com.

Par ailleurs, la page dédiée au quartier de Magonty sur le site de la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac est régulièrement actualisée. On y trouve des informations concernant le quartier : le plan, le centre commercial, le centre médical, les écoles, les transports, les installations sportives et les espaces de loisirs, son histoire, les activités de ses clubs et associations.

Son adresse : <http://www.federation-quartiers-pessac.com>



La vie des clubs et associations

Danse et Rythme participera aux *Rencontres Danse* le vendredi 24 mars à 20h30 Salle Bellegrave. Seront présentées des chorégraphies qui feront partie du spectacle de fin d'année à Bellegrave le 17 juin.

L'association **Carré d'Arts** vous invite à une **exposition de peintures** dans le cadre des **Rencontres magontines** sous le thème **LES COULEURS EN BALLADE** le samedi 1^{er} avril 2006 de 10h à 19h à la maison de quartier de Magonty.

Le calendrier

Samedi 1^{er} avril à la maison de quartier de 10h à 19h : Exposition de peinture dans le cadre des rencontres magontines **Les Couleurs en Ballade** (Carré d'Arts).

Samedi 20 mai à la maison de quartier à 20h 30 : soirée musicale dans le cadre des rencontres magontines **Escales musicales aux couleurs locales - Accordéon-bar**.

Les clubs et associations adhérentes

Club <i>Les Camélias</i>	Seniors	Liliane Payen	05 56 36 78 91
Club <i>Initiation à la Dégustation</i>	Œnologie	Daniel Barrère	05 56 36 43 80
Association <i>Au bonheur des mains</i>	Travaux manuels	Anne Peyré	06 19 82 84 40
Association <i>Carré d'Arts</i>	Arts graphiques	Jean-Paul Limousi	06 13 67 73 49
Association <i>Croq'Notes</i>	Chorale	Claire Bretéché	05 56 07 90 22
Association <i>Danse et Rythme</i>	Danse jeunes	Claude Fichben	05 56 07 11 06
Association <i>Delphinéa</i>	Aquagym	Pascale Comparet	05 56 07 21 49
Association <i>ÉTADAM</i>	Théâtre	Aimé Tomps	05 57 26 70 67
Association <i>Être au quotidien</i>	Sophrologie	France Sirventon	06 70 26 94 90
Association <i>Foot Loisir</i>	Football	Patrice Rouède	05 56 36 26 79
Association <i>Gymnastique Volontaire</i>		Contacter le comité de quartier (05 56 36 55 54)	
Association <i>Institut du Tao</i>	Qi Gong	Renée Garrigues	05 56 36 55 22

Le conseil d'administration du Comité de quartier 2006

Le bureau			Les membres du conseil d'administration	
Président	Serge Degueil	05 56 36 55 54	Marie-Claude Charrier	05 56 36 98 84
Vice président	Robert Piccirillo	05 56 36 82 51	Patrick Darmaillac	05 56 07 63 18
Trésorier	Daniel Moreau	05 57 26 89 45	Claude Fichben	05 56 07 11 06
Trésorier adjoint	Daniel Barrère	05 56 36 43 80	Jasmine Munier	06 13 03 54 07
Secrétaire	Yves Schmidt	05 56 36 81 11	Liliane Payen	05 56 36 78 91
Secrétaire adjoint	Georges Gagnepain	05 56 36 17 75		

Commissaires aux Comptes : Irène Berger, Hélène Dubourg, Claude Gambiny

✂

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite adhérer au Comité de quartier de Magonty pour l'année 2006.

Bulletin à retourner accompagné d'un chèque de 7 € libellé à l'ordre du **Comité de Quartier de**

Magonty, Place de la Résistance, **33600 PESSAC**